

Semiv et Vous

Lettre d'informations

janvier 2015 - n°12

www.semiv.fr

dossier



édito

L'équipe de la SEMIV se joint à moi pour vous souhaiter une très chaleureuse année 2015.

Cette première lettre d'informations de l'année, essentiellement technique, vous donne toutes les clés de l'actualité SEMIV et de ses projets. Nous répondons à toutes les questions sur les détecteurs de fumée et nous vous faisons découvrir notre exigence pour la «sécurité incendie». Nous vous présentons les nouveaux outils et moyens de communication que la SEMIV développe pour vous et nous allons à la rencontre des nouveaux représentants des locataires que vous venez d'élire.

La SEMIV déploie toujours plus de technicité et d'écoute pour améliorer l'habitat de qualité pour tous. C'est possible grâce à vous, continuez à être nos contributeurs de progrès !

Frédéric AGUILERA,
Président-Directeur général

Technicité : sécurité et confort



En tant que propriétaire et gestionnaire immobilier, la SEMIV exige, d'elle-même et de ses prestataires, une ultra-performance dans la mise en oeuvre des mesures de protection et de sécurité.

A chaque immeuble et chaque résidence correspond une réglementation, en lien avec l'époque de leur construction. Des solutions techniques sont déployées pour chacun de ces cas particuliers. En 2015, l'installation de détecteurs de fumée est obligatoire dans toutes les habitations.

Toujours plus proche de ses locataires

Détecteurs de fumée

Bientôt dans tous les logements de la SEMIV

Chaque logement de la SEMIV, qu'il se situe dans une habitation individuelle ou collective, doit être équipé d'un détecteur de fumée normalisé. Cet équipement sert à détecter, très rapidement, les fumées émises dès le début d'un incendie.



Qu'est-ce qu'un Détecteur Avertisseur Autonome de Fumée (DAAF) ?

Un Détecteur Avertisseur Autonome de Fumée est un appareil autonome contenant, dans un même boîtier, tous les composants nécessaires à la détection de fumée et à l'émission d'une alarme sonore.

Pourquoi équiper mon logement d'un DAAF ?

Placé à l'intérieur d'une habitation, le DAAF alerte les occupants d'un début d'incendie. L'alarme sonne dès la formation de fumée dans la pièce où il est installé. La présence d'un détecteur de fumée permet de réduire de 90% le risque d'être tué si un incendie se déclare.

Où puis-je me procurer un DAAF ?

La SEMIV vous fournira gratuitement ce détecteur. Si vous avez déjà acheté un détecteur, la SEMIV peut vous le rembourser, sur simple présentation d'une facture d'achat, dans la limite de 20€/détecteur.

Qui installera le DAAF ?

Chaque locataire doit installer le DAAF qui lui est remis gratuitement par la SEMIV. Cette installation est obligatoire ; votre assurance l'exigera. Pour les personnes âgées de plus de 65 ans ou sur demande justifiée, la SEMIV pourra étudier l'installation du DAAF.

Où installer le DAAF ?

Le DAAF doit être installé dans le couloir desservant les chambres. Il peut être installé au plafond (à 30 cm des murs et 1,50 m des luminaires) ou sur un mur (à 30 cm du plafond et des autres murs). La SEMIV remettra à chaque locataire un manuel précis pour vous guider dans l'installation de votre DAAF.

Comment s'entretient le DAAF ?

L'entretien du DAAF est très sommaire ; seule la pile qui l'alimente est à surveiller. Un indicateur lumineux vous préviendra lorsque la pile de votre détecteur doit être changée. Cet entretien est à la charge du locataire.



Attention aux démarcheurs à domicile. Ne cédez pas, quels que soient les arguments, à la proposition d'installation d'un second détecteur de fumées, ou de signature d'un contrat d'entretien.

Dans les parties communes des immeubles, la SEMIV met en œuvre des mesures de sécurité à haute vigilance contre l'incendie. En plus de confier l'entretien et la vérification des installations à des entreprises, elle vérifie régulièrement et minutieusement le bon fonctionnement de ses installations.

La télévision satellitaire s'invite aux Ailes

Une technologie de pointe au service des locataires

Le programme de réhabilitation aux Ailes intègre la création d'un réseau numérique de communication performant. Traduit par le déploiement de la fibre optique, les locataires des Ailes découvriront dès le 1^{er} trimestre de l'année 2015 leur nouvelle offre télévisuelle.



Ce dispositif a plusieurs intérêts, il permet

- de recevoir sans abonnement supplémentaire et sans changer de téléviseur, tous les programmes gratuits sur les 3 Satellites ASTRA - HOTBIRD et BADR.
- de supprimer toutes les paraboles individuelles pour un embellissement des façades et une préservation de l'isolation thermique.

Une installation simple

- Pour la TNT :** Pas de changement. Soit le téléviseur est branché directement sur la prise ou il est raccordé à l'adaptateur TNT. Il vous suffit de lancer une nouvelle recherche de chaînes.

- Pour la nouvelle offre satellite :** Vous n'avez qu'à raccorder votre démodulateur Satellite à la sortie repérée SAT nouvelle prise TNT/SAT. Pour les abonnés (canal sat, canal+ ou via les box des fournisseurs d'accès internet), cela ne change rien à votre pack et à vos options, vous conservez votre abonnement dans les mêmes conditions.



La seule manipulation sera de reconfigurer le démodulateur en mode "collectif" avec une nouvelle recherche de chaînes.

La fibre optique

info-flash

La fibre optique est un fil de verre transparent très fin qui a la propriété de conduire la lumière permettant de véhiculer une large quantité d'informations. Elle offre un débit d'informations supérieur à l'existant

La SEMIV est sur facebook



La SEMIV est depuis fin décembre sur Facebook, le 2^{ème} site internet le plus visité au monde. Devenu un moyen incontournable pour communiquer, Facebook est le réseau social qui facilite les échanges. Il nous permettra d'échanger plus régulièrement avec vous de l'actualité des logements et de vous présenter les projets en cours et à venir.

Vous êtes déjà plus de 100 à «liker» la Page SEMIV, merci !

rejoignez nous sur facebook



Bon anniversaire

Le Centre Social René Barjavel fête ses 50 ans

Vous avez été des milliers à fréquenter le Centre Social René Barjavel, enfants, parents, bénévoles, animateurs, salariés, l'équipe fait aujourd'hui un appel aux témoignages, photos et anecdotes pour se remémorer cette aventure d'un demi siècle et partager avec vous une inoubliable fête d'anniversaire. Pour faire passer vos trésors de souvenirs, rendez-vous directement au Centre Social ou téléphonez au 04.70.30.43.20



Et si ...en 2015

*...on faisait preuve de plus de respect pour nos voisins ou concitoyens...Les incivilités nuisent à la bonne humeur du quotidien, portant atteinte à l'environnement et au cadre de vie des locataires.
Et si en 2015, le sourire s'affichait sur tous les trottoirs des Résidences de la Semiv...*

Imaginée par les gardiens des Ailes, une action de sensibilisation au respect des lieux de stationnement est lancée depuis janvier. L'occasion de rappeler que dans une résidence, un parking est un espace de vie commun, partagé entre locataires et visiteurs.

**Et si vous
vous mettiez
A NOTRE
place ?**



Pour prévenir des stationnements gênants et sensibiliser au respect des lieux, l'équipe apposera sur les véhicules mal stationnés ce joli carré vert non-contraventionnistes, invitant, seulement, à plus de considération pour les piétons, les poussettes et les personnes à mobilité réduite.

Trop de voitures se garent sur les espaces verts, devant les entrées, sur les trottoirs ou sur les passages piétons.

Pour la sécurité de tous, ces comportements sont à éviter, les issues de secours, les portes coupe-feux et les moyens de lutte contre l'incendie doivent rester accessibles. Le stationnement en dehors des zones délimitées est donc interdit.

A la fin des travaux de réhabilitation aux Ailes, les rues «Henri et Andrée Pequet», «Louis Moinard» et «Antonin Mallat» feront de nouveau l'objet d'une réglementation publique soumise au respect du Code de la Route. Les véhicules stationnés de façon gênante pourront alors être verbalisés. Il est encore temps de prendre cette bonne résolution de début d'année.



Allée piétonne aux Ailes - Espace détente

Cet espace est dédié à la détente et à la promenade des piétons. Les vélos sont autorisés à vitesse «raisonnée» alors que les véhicules motorisés à 2 et 4 roues sont interdits.

Vos nouveaux représentants



Monique Saulnier, locataire et Isabelle Spindler, responsable de gestion locative à la SEMIV tiennent le bureau de vote.

Le 09 décembre dernier, vous élisiez les nouveaux représentants des locataires présentés par la Confédération Nationale du Logement. Vos représentants élus sont Himed Boulaabi et Monique Saulnier de la Résidence Saint-Amand et Marie-Paule Jonard et Bernard Haumuller de la Résidence Jean Maïple.

Ils siègeront dorénavant au Conseil d'administration de la Semiv et participeront aux Commissions d'attribution des logements.

Merci à Madame Mesureur pour sa présence utile et ses conseils précieux portés pendant près de 10 ans au sein du Conseil d'Administration et des Commissions d'attribution des logements, pour avoir représenté les locataires.

Contacts: Himed Boulaabi 06.18.00.62.63

Monique Saulnier 04.70.96.81.57

www.semiv.fr



Société d'Economie Mixte Immobilière de Vichy

Siège social - 22 rue Jean Jaurès - BP 2535 - 03205 Vichy cedex

Tel : 04.70.30.57.40 - Fax : 04.70.96.35.62 - accueil@semiv.fr

Ouvert du lundi au jeudi de 9h à 12h et de 14h à 17h30 et le vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h.

Bureau des Ailes - Centre commercial Allée des Ailes - 03200 Vichy

Tel : 04.70.98.51.80 - Fax : 04.70.96.36.87

Ouvert du lundi au vendredi, ouvert au public de 8h à 12h et sur rdv de 13h30 à 17h.



SEMIV
Habitat & Aménagement